

DECLARATION DE CONFORMITE AU CONTACT ALIMENTAIRE

L'exploitant, établie en France :

Medicom SAS
Boulevard de la Chanterie
49124 Saint Barthélemy d'Anjou
France

déclare que le produit objet de la présente déclaration, décrit ci-dessous :

Manchettes de références 20.100 – 20.200 – 20.300
Manchettes PE Blanches, transparentes et bleues

appartenant à la famille des matériaux plastique,

est conforme aux dispositions suivantes :

- **Règlement (CE) 1935/2004** concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires et abrogeant les directives 80/590/CEE et 89/109/CEE
- **Règlement (CE) 2023/2006** relatifs aux bonnes pratiques de fabrication (BPF) des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires
- **Règlement (CE) 10/2011**, concernant les matériaux et objets en matière plastique destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires

Cette déclaration de conformité a été établie sur la base des éléments suivants :

- Analyses des migrations globales inférieures à 10mg/dm² (simulants A – B – D2)
- Analyses des substances sujettes à restriction (dont les migrations spécifiques) inférieures aux LMS
- Maintien des propriétés organoleptiques des denrées en contact avec les manchettes

Ces manchettes sont aptes au contact alimentaire avec **tous types de denrées, sans restriction particulière.**

A toutes fins utilisons nous déclarons que les produits objet de cette déclaration ne contiennent pas de bisphénols A.

MEDICOM SAS

Boulevard de la Chanterie – BP 10059 – 49181 Saint Barthélemy d'Anjou Cedex

Tel : 02.41.96.34.34 Fax : 02.41.96.34.53

SAS au capital de 1 214 000 € - RCS ANGERS 523 019 354 – Siret : 52301935400035 – Code APE 1395Z - TVA intra FR42523019354

Cette conformité s'entend sous réserve du respect des conditions de stockage, de manutention et d'utilisation préconisées par Medicom SAS et en tenant compte des caractéristiques particulières des manchettes. En cas de changement des propriétés physico-chimiques des denrées alimentaires en contact avec la manchette, de modification desdites denrées, de modification des conditions de contact (température, durée...), l'utilisateur doit s'assurer de la continuité d'aptitude à l'usage des manchettes.

Cette déclaration est établie en application de l'article 16 du règlement 1935/2004/CE, de l'article 15 du règlement n°20/2011, ainsi que du décret n°2008/1469 du 30/12/2008 modifiant le décret n°2007-766 portant application du code de la consommation en ce qui concerne les matériaux et les objets destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires.

Cette déclaration est valide pour une durée de 5 ans. Elle sera renouvelée préalablement dans le cas où la conformité à ce qui précède n'est plus assurée.



Yannick Chevalier
Directeur Europe Qualité, Affaires Règlementaires et R&D

Date de délivrance: 05/11/2024

REV01 : 23 04 2026

MEDICOM SAS

Boulevard de la Chanterie – BP 10059 – 49181 Saint Barthélemy d'Anjou Cedex

Tel : 02.41.96.34.34 Fax : 02.41.96.34.53

SAS au capital de 1 214 000 € - RCS ANGERS 523 019 354 – Siret : 52301935400035 – Code APE 1395Z - TVA intra FR42523019354